



CONVENTION

ENTRE

LA VILLE DE GUIDEL

Représentée par son maire

Joël DANIEL

11 Place de Polignac – 56520 GUIDEL

Et LA FONDATION KERJEAN

Représentée par son Président

Prince Ludovic de Polignac

Domaine de Kerbastic – 56520 GUIDEL

ARTICLE 1 : OBJET

La Fondation « Guy & Louise, Henri & Diane, Jean & Marie-Blanche de Polignac » dite Fondation KERJEAN, créée en 1995 a pour but de :

- Favoriser, particulièrement en France et éventuellement en Europe, toute disposition intellectuelle, musicale ou artistique ;
- Conforter le souvenir et maintenir les actions des membres de la famille de Polignac entreprises par plusieurs générations, dans les domaines les plus divers, notamment philanthropique, social, éducatif, artistique, culturel et accessoirement culturel...

Dans ce contexte, elle accueille à Guidel des artistes et jeunes talents de la musique classique et contemporaine auxquels elle donne l'opportunité de se faire entendre d'un large public.

La Fondation KERJEAN organise durant l'année, à Guidel, des manifestations musicales, à entrées libres ou payantes, auprès de publics diversifiés (adultes, jeunes, scolaires...).

La commune de GUIDEL soutient ces initiatives et participe à la promotion des activités artistiques de la Fondation.

Par la présente convention, la Commune de GUIDEL et la Fondation KERJEAN entendent formaliser leurs engagements respectifs, dans les conditions décrites aux articles ci-après.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GUIDEL

La Commune de GUIDEL s'engage à verser à la Fondation KERJEAN :

Au titre de l'année 2023/2024

Concerts donnés à l'ESTRAN	Vendredi 15 mars 2024	Quartet Cantiga-Baile	1 000 €
Les intermèdes musicaux à Avalon	Samedi 30 septembre 2023	Breizh Brass	1 000 €
	Samedi 25 novembre 2023	Clavecin et Luth	
	Samedi 27 janvier 2024	Colette Diard et Matthieu Langlet	
	Samedi 18 mai 2024	Jeunes talents régionaux de la classe de musique de chambre du conservatoire de Rennes	
Les concerts scolaires	6 séances les 14 et 15 mars 2024	Quartet Cantiga-Baile	1500 €

Pour les concerts donnés à l'ESTRAN, la commune de GUIDEL s'engage à mettre à disposition pour la durée de la convention la salle de spectacles l'ESTRAN et son personnel permanent pour l'accueil des manifestations musicales de la Fondation KERJEAN.

Pour les quatre intermèdes musicaux donnés à Avalon, la commune de GUIDEL s'engage à mettre gracieusement à disposition la salle Beaufrère aux dates qui auront été convenues entre les soussignées, étant précisé que :

- Le local sera aménagé et nettoyé par les services municipaux, et mis à disposition de la Fondation quelques heures avant la prestation artistique.
- Le bâtiment Avalon est assuré par la Ville de GUIDEL en tant que propriétaire.

ARTICLE 3 : **ENGAGEMENTS DE LA FONDATION KERJEAN**

La Fondation KERJEAN s'engage à organiser les concerts et Intermèdes musicaux ci-dessus mentionnés.

Pour les concerts donnés à l'ESTRAN un contrat de mise à disposition sera signé entre les soussignées pour l'organisation de chaque concert.

Pour les quatre Intermèdes musicaux donnés à Avalon, la Fondation, organisatrice et qui détient une licence d'organisateur de spectacle de 2^{ème} et 3^{ème} catégories, s'engage à contracter une assurance couvrant l'accueil des artistes, la protection de leurs instruments et le déroulement de la prestation (risques locatifs et responsabilité civile), et à remettre à la commune copie de l'attestation d'assurance.

ARTICLE 4 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024.

Guidel, le

LA VILLE DE GUIDEL

Représentée par son maire
Joël DANIEL

Et *LA FONDATION KERJEAN*

Représentée par son Président
Prince Ludovic de Polignac